

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°332 DU JEUDI 13 JUN 2024 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

LES 100 JOURS DE BAH OURY
À LA PRIMATURE

Le Coordinateur national de la MAOG se dit déçu des actes posés par le PM

P.3



Édito à vue d'Aigle

C'est parti pour les examens nationaux

Le coup d'envoi des examens nationaux, session 2024, a été donné le lundi 10 juin sur toute l'étendue du territoire national. L'honneur est revenu aux élèves de 6^{ème} Année, candidats au Certificat d'études élémentaires (CEE) d'ouvrir le bal. Ils seront suivis par les candidats au BEPC (Brevet d'études du premier cycle). La boucle sera bouclée par les élèves de terminale candidats au baccalauréat... P.2

VENTE DE CARBURANT TOXIQUE

P.4



Le RENAD lance une pétition à partir du 24 juin pour exiger la résiliation du contrat de la société « Oris energy » (Alsény Farinta Camara)

FONIKÉ MENGUÉ DE RETOUR AU BERCAIL

P.5



"Nous sommes là pour terminer ce qu'on a commencé"

PLAIDOIRIE AU PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

P.2



Quand un avocat de la défense recadre un confrère de la partie civile

TRANSITION GUINÉENNE

P.5

Ce que Bah Oury pense des cas de Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré

EXAMEN D'ENTRÉE EN 7^È ANNÉE

P.6

"Croyez-moi, les non méritants vont reprendre" (DCE MATOTO)

MANQUE D'ÉLECTRICITÉ EN GUINÉE

P.3

Le PM Bah Oury en donne les raisons



Édito à vue d'aigle



C'est parti pour les examens nationaux

Le coup d'envoi des examens nationaux, session 2024, a été donné le lundi 10 juin sur toute l'étendue du territoire national. L'honneur est revenu aux élèves de 6^e Année, candidats au Certificat d'études élémentaires (CEE) d'ouvrir le bal. Ils seront suivis par les candidats au BEPC (Brevet d'études du premier cycle). La boucle sera bouclée par les élèves de terminale candidats au baccalauréat.

C'est le Premier ministre, accompagné du ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation qui a lancé les

premières épreuves du CEE à Mandiana, dans la région administrative de Kankan, en Haute Guinée. Partout, des conseils ont été donnés aux candidats tout comme des instructions fermes aux surveillants pour que tout se déroule dans de bonnes conditions dans les centres d'examen. Des dispositions d'ordre sanitaire et sécuritaire ont également été prises. Pour tous les observateurs, l'organisation des examens nationaux session 2024 aura valeur de test pour le successeur de Guillaume Hawing à la tête de ce département stratégique qu'est celui de l'Enseignement et de l'Alphabétisation. Les admis au CEE s'ouvriront les portes du collège, ceux du BEPC deviendront lycéens à la prochaine rentrée scolaire. Quant aux élèves de terminale, il leur faudra décrocher le baccalauréat pour pouvoir accéder aux institutions d'enseignement supérieur du pays. Au terme des examens nationaux qui se tiennent après les compositions de passage en classe supérieure (pour les classes intermédiaires), les élèves et les enseignants auront droit à trois de vacances bien méritées. Une période souvent mise à profit par les intéressés pour voyager (à l'intérieur ou à l'étranger), apprendre un métier (coiffure, couture, conduite auto) ou mener une activité génératrice de revenu (petit commerce, gardiennage)

Kèfina Diakité

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2
Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la
Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de
Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

Fondateur & Administrateur Général

Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité,
Tél. +224 621935388 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication

Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef

Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction

Sammuel M'Bemba

Comité de Rédaction

Sammuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité,
Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement,

Annonces et Pub

Oumar Kabirou Kaba

654 75 56 50

Imprimeur

Arbaba Barry

628463493

Imprimerie

Le Scribe

Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page

Mohamed Lamine Camara - 664 57 99 72

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition
et de Communication)

ACTUALITÉ

PLAIDOIRIE AU PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

Quand un avocat de la défense recadre un confrère de la partie civile

Le mardi 11 juin, lors de sa plaidoirie, Me Pépé Antoine Lama, avocat du capitaine Moussa Dadis Camara, n'a pas mis de gant pour tacler Me Alseny Aissata Diallo, un des avocats de la partie civile.



Le procès des événements tragiques du 28 septembre 2009 se poursuit au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la Cour d'Appel de Conakry. Le mardi 11 juin, lors de sa plaidoirie, Me Pépé Antoine Lama, avocat du capitaine Moussa Dadis Camara, n'a pas mis de gant pour tacler Me Alseny Aissata Diallo, un des avocats de la partie civile.

«À travers des discours contradictoires, incongrus, incomplets, attentatoires à la langue de Molière, certains ont semé doute, confusion et même tâtonnement dans la discussion des infractions et la définition de la responsabilité du président Moussa Dadis Camara. Un d'entre eux, en l'occurrence Me Alseny Aïssata Diallo est allé plus loin jusqu'à plaider en lieu et place des valeureux conseils du commandant Aboubacar Toumba Diakité. Quelle faute professionnelle? Quel cinéma? Mais je comprends à l'entame de ce dossier nous avons posé un problème qui a échappé au tribunal. Nous avons dit qu'il fallait demander à tous les avocats qui s'étaient précipités de se regrouper au sein des parties civiles de dire chacun le nom de la personne qu'il défend. Nous avons posé ce problème et effectivement Me Alseny Aïssata, vous le mettez ici aujourd'hui, il sera incapable de

vous dire le nom du client qu'il défend, il ne pourra pas vous citer la personne qu'il défend dans ce dossier. Il n'est ni du groupe de Me Alpha Amadou DS Bah, ni du groupe de Me Hamidou Barry. Il est venu parce qu'il voulait venir. Donc, c'est tout à fait normal qu'il vienne semer le désordre dans le groupe des parties civiles. Comment vous trouvez cela, il y a quelle logique dans ça monsieur le président face à cette situation. Tes prédécesseurs viennent plaider la responsabilité pénale de certains accusés pour ne pas dire tous et vous, vous venez plaider l'acquittement d'un accusé. Il y a quel sérieux dans ça? C'est la preuve monsieur le président qu'eux-mêmes ne sont pas convaincus de la responsabilité pénale de ceux qui sont là et spécialement du capitaine Moussa Dadis Camara. Ces détails doivent vous intéresser quand vous allez entrer dans le secret de votre délibération», a expliqué Me Pépé Antoine Lama, l'un des avocats de Moussa Dadis Camara.

Kèfina Diakité



LES 100 JOURS DE BAH OURY À LA PRIMATURE

Le Coordinateur national de la MAOG se dit déçu des actes posés par le PM

Le jeudi, 07 juin 2024 a marqué les 100 jours de Amadou Oury Bah depuis sa nomination comme Premier ministre de la transition guinéenne. L'homme politique a succédé à Bernard Goumou à ce poste après la dissolution du gouvernement de ce dernier, suite à une guéguerre entre l'ancien patron de la primature et l'ancien ministre de la Justice garde, Alphonse Charles Wright. Aux yeux du Coordinateur national de la Maison des Associations et ONG de Guinée, le bilan du locataire du palais de la Colombe n'est pas élogieux.

L'Aigleinfos : Le jeudi 7 juin, Amadou Oury Bah a comptabilisé 100 jours depuis sa nomination comme chef du gouvernement de la transition guinéenne. Quel bilan dressez-vous de lui ?

Mamadou Alpha Bayo : Quand nous prenons de façon globale, le bilan des 100 jours de Monsieur Bah Oury est négatif. Dans la mesure où il a hérité d'une gouvernance moribonde. À son tour il devrait redresser la barre mais de sa nomination jusqu'à date, la situation ne fait qu'empirer puisque quand nous prenons le volet politique, les lignes n'ont pas bougé. Qui dit transition parle du retour à l'ordre constitutionnel donc pour nous, aucun acte n'a été posé allant dans ce sens. Mais au contraire, il a envenimé davantage la situation et créé le fossé entre le CNRD et les acteurs.

L'Aigleinfos : Et sur le plan social, on peut au moins dire qu'il y a eu amélioration depuis qu'il a été nommé ?

Mamadou Alpha Bayo : Il n'y a pas eu d'amélioration, aucune. Par exemple quand vous prenez la desserte en



électricité, quand il a été nommé, il a convoqué les responsables de l'EDG, mais rien n'a changé ; quand vous prenez la fourniture d'eau dans les ménages, malheureusement il n'y en a pas dans les robinets. Quand vous prenez les droits fondamentaux, on avait espéré à son arrivée qu'il allait faire en sorte que les médias soient rétablis mais très malheureusement, il leur a retiré leurs agréments.

L'Aigleinfos : Tout n'a certainement pas été rose comme vous le soulignez,

mais est-ce que vous pouvez nous dire ses quelques rares actes salutaires ?

Mamadou Alpha Bayo : Si le bilan négatif dépasse le bilan positif de sa gouvernance, je ne trouve pas comment qualifier cela, peut-être que vous êtes mieux placé pour me citer quelques-uns. En tout cas nous, nous sommes des observateurs et rassurez-vous que nous avons nos antennes sur l'ensemble du territoire national, donc nous avons des nouvelles de nos concitoyens. Leurs conditions de vie ne font qu'empirer et pour nous, il n'a

pas de bilan positif.

L'Aigleinfos : Et pourquoi ça n'a pas marché, et est-ce que vous pensez qu'il n'a pas les mains libres pour mieux faire ?

Mamadou Alpha Bayo : Ça n'a pas marché en réalité parce que c'est une incapacité notoire avérée. Et puisque Bah Oury en tant que politique il a le verbe facile, en tant que responsable de haut niveau, on aurait pensé que vu son parcours politique et activiste très appréciable, qu'il pouvait être à la hauteur des attentes

du peuple de Guinée mais il est à la base de son échec parce que quand il est nouvellement venu, il a combattu les membres du cadre de dialogue dont il était membre.

L'Aigleinfos : À votre avis, quelles devraient être les priorités de Bah Oury pour changer la donne ?

Mamadou Alpha Bayo : Comme essentiel, il devrait s'atteler aux activités sur le retour à l'ordre constitutionnel à la date indiquée. Cette transition est éminemment politique, il y a des actions de développement qu'on peut attaquer mais il doit convaincre le CNRD à organiser les élections présidentielles. Il doit faire en sorte qu'il y ait un fichier électoral pour aller vers les élections avant le 31 décembre 2024. S'il arrive à réussir ce challenge, je pense qu'il va rattraper ses erreurs.

L'Aigleinfos : Merci à vous, Alpha Bayo, Coordinateur national de la Maison des Associations et ONG De Guinée-MAOG !

Mamadou Alpha Bayo : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

MANQUE D'ÉLECTRICITÉ EN GUINÉE

Le PM Bah Oury en donne les raisons

Le Premier ministre guinéen Amadou Oury Bah connu sous le nom de Bah Oury, dans une interview accordée au journal panafricain Jeune Afrique (JA), s'est prononcé sur le très préoccupant sujet relatif au manque d'électricité dans le pays.

Dans son explication, l'actuel locataire du palais de la Colombe a pointé le montage financier sous la Présidence du professeur Alpha Condé pour la gestion des barrages de Kaléta et Souapiti et l'appétit de certains administrateurs d'EDG, la Guinéenne d'électricité.

«Nous avons été impactés par le changement climatique, si bien que dans les lacs de rétention, le niveau de l'eau est

bas. Nous subissons également les conséquences du montage financier, noué sous la présidence d'Alpha Condé, pour la gestion des barrages de Kaléta et de Souapiti. Ce sont des Chinois qui en sont les concessionnaires, et cela fait partie du problème», a confié à Jeune Afrique le successeur de Bernard Goumou à la Primature. Avant de rappeler qu'Electricité de Guinée [EDG] a été sinistrée par la mauvaise

gouvernance. «Ses administrateurs ont un appétit féroce et négligent les intérêts publics au profit des intérêts catégoriels. Des réformes qui auraient dû être menées depuis longtemps n'ont pas été faites», a-t-il martelé. À propos du retour du bateau turc Karpowership à Conakry pour atténuer le déficit énergétique, le chef du Gouvernement dira: «certains proposaient une centrale flottante qui aurait coûté plusieurs centaines de

millions de dollars, alors que nous sommes déjà dans une situation délicate. Nous avons choisi une option avantageuse pour le pays en utilisant l'interconnexion avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Cela nous permet de satisfaire une partie des besoins de la population». Il est par ailleurs revenu sur les défaillances persistantes dans le secteur.

« D'autres défaillances ont été constatées. Les transformateurs ne sont pas en

bon état dans tous les quartiers, ce qui explique parfois qu'il y ait des délestages. Nous nous engageons, d'ici février 2025, à produire 500 mégawatts supplémentaires grâce au solaire. Nous ne voulons plus être dépendants des barrages hydroélectriques et de ces montages financiers qui nous plombent», a-t-il ajouté dans l'interview accordée au journal panafricain Jeune Afrique.

Kaba Kankoula



VENTE DE CARBURANT TOXIQUE

Le RENAD lance une pétition à partir du 24 juin pour exiger la résiliation du contrat de la société « Oris energy » (Alsény Farinta Camara)

Le Réseau National des Acteurs du Développement Durable annonce une pétition à partir du 24 juin au 1er juillet prochain contre la vente du carburant toxique en Guinée. Alsény Farinta Camara, président du RENAD et ses collègues veulent mettre la pression sur les autorités pour exiger la résiliation du contrat de l'entreprise "ORIS ENERGY" qu'ils accusent d'avoir fait subir la population. L'activiste de la société civile a réagi dans votre hebdomadaire, mardi, 11 juin 2024.

L' Aigleinfos : Vous entendez signer une pétition contre la vente du carburant toxique, quel message voulez-vous faire passer ?

Alsény Farinta Camara : Nous avons constaté depuis la première semaine du mois de mai, date à laquelle le premier navire a accosté pour servir, la vente du carburant impropre à la consommation dans les stations-services du pays. Et vous vous souviendrez que la Société Nationale des Pétroles-SONAP a signé un contrat irrégulier avec " Oris energy" pour fournir du carburant et vous savez Oris énergy est une société suisse qui n'est pas crédible, et qui a été dénoncée par l'ONG suisse publique AE pour avoir importé du carburant toxique en Afrique en 2016 et 2022. Cette entreprise a aussi été accusée pour des faits de corruption au Nigéria ; et malheureusement c'est avec elle que les autorités ont signé des contrats pour nous fournir du carburant. Les mêmes faits dénoncés en 2016 sont en train de se produire dans notre pays. Donc au sein du RENAD que je préside, nous allons lancer une pétition auprès des différentes victimes afin de



pouvoir exiger des comptes au gouvernement et en plus demander la résiliation pure et simple du contrat de la société Oris energy dans notre pays.

L'Aigleinfos : Des auditions ont eu lieu, une enquête est diligentée pour situer les responsabilités. Est-ce qu'il ne serait pas bon d'attendre les résultats de ces investigations ?

Alsény Farinta Camara : Nous en tant qu'organisation de la

société civile, nous sommes en train de faire notre travail pour aller au-delà des effets d'annonce qu'on nous a fait savoir pour exprimer les attentes profondes de la population guinéenne vis-à-vis de la vente du carburant impropre à la population.

L'Aigleinfos : À vous entendre parler, c'est comme si vous voulez exercer une pression sur les autorités. Cela ne risque-t-il pas

d'influencer les résultats ?

Alsény Farinta Camara : Notre rôle c'est d'alerter, veiller et proposer des alternatives pertinentes pour favoriser le développement socioéconomique de notre pays. Donc pour prévenir des maladies qui pourraient surgir très prochainement, nous devons alerter les populations pour qu'on se mobilise.

L'Aigleinfos : Vous pensez mobiliser combien de signatures pour passer votre message ?

Alsény Farinta Camara : Pour le moment nous nous réservons de dire le nombre de signatures mais rassurez-vous que nous sommes en train de produire énormément de fiches. La plupart des carrefours et ronds-points de la zone spéciale de Conakry seront occupés par des bénévoles, des ambassadeurs de la cause citoyenne pour pouvoir collecter des informations entre le 24 juin et le 1er juillet et obtenir toutes ces signatures que nous allons mettre à la portée de la population.

L'Aigleinfos : Vos relations n'ont toujours pas été au beau fixe avec les autorités de la transition, espérez-

vous qu'en cas de gain de cause, elles seront à votre écoute ?

Alsény Farinta Camara : Nous allons mettre les résultats de nos efforts pour que l'Etat puisse prendre en compte de manière assez sérieuse nos revendications légitimes puisqu'elles émanent de la population à la base. Pour notre environnement, ces particules volatiles vont polluer nos sols alors que nos communautés locales en pleine activité agricole actuellement ; et pour notre santé, ça va causer des maladies respiratoires, des cancers, des maux de gorge et des inflammations. J'insiste que ces carburants toxiques sont en train de polluer nos eaux donc il faut prévenir que guérir.

L'Aigleinfos : Merci à vous Alsény Farinta Camara, activiste, président du Réseau National des Acteurs du Développement Durable-RENAD !

Alsény Farinta Camara : C'est à moi de vous remercier !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

UFR

Le parti de Sidya Touré dit être déçu du PM Bah Oury

L'Union des Forces Républicaines (UFR), le parti de Sidya Touré, a tenu son assemblée générale hebdomadaire le samedi 8 juin 2024 à son siège national à Matam, dans la commune du même nom. Une occasion que Tidiane Conté, membre du Bureau politique national du parti, a mise à profit pour marteler que Bah Oury aurait déçu les Guinéens depuis son arrivée à la tête du Gouvernement de transition.

«Depuis que M. Bah Oury a gravi les marches de la Primature, il a perdu l'estime qu'on avait pour lui. Il a perdu la popularité, la confiance. Il a perdu tout ce qu'on attendait de lui en tant qu'homme de droit, acteur majeur pour l'instauration de la démocratie dans notre pays...Avant la Primature, il a défendu l'instauration de la démocratie

dans notre pays. L'histoire retiendra que c'est avec lui, dans un régime de transition militaire, que la presse a été enterrée. C'est à son actif. On ne s'attendait pas à cela. Quand on veut diriger un pays, il y a des valeurs qu'on doit défendre. Ce n'est pas ce qu'on a vu», a fait observer Tidiane Conté. Et parlant

des 100 jours de Bah Oury à

la Primature, il dira ceci: "nous sommes très déçus. On ne s'attendait pas à cela. Il s'est battu au temps du général Lansana Conté. C'était aussi une transition. A l'époque, il s'était battu et a défendu les valeurs démocratiques. Mais face au colosse, il a tout perdu. Il n'a pas su résister face aux privilèges. Au lieu de défendre la Guinée, il défend ses privilèges. Il veut rester aussi

longtemps à la Primature. Mamadi Doumbouya avait promis au peuple de Guinée qu'il ne fera pas plus de 24 mois. C'est M. Bah Oury qui ose nous dire que nous devons être prêts à accepter le

glissement de la transition. C'est complètement incompréhensible de sa part. Voilà pourquoi nous sommes déçus de lui...»

Kaba Kankoula

Lire L'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu



FONIKÉ MENGUÈ DE RETOUR AU BERCAIL

«Nous sommes là pour terminer ce qu'on a commencé»

Le Coordinateur national du Front National pour la Défense de la Constitution a regagné Conakry le samedi, 08 juin 2024 après une longue tournée citoyenne en Europe et en Amérique. À sa descente d'avion, Oumar Sylla, alias Foniké Mengué a été accueilli par ses partisans. Devant les médias, il a réaffirmé son engagement pour le retour à l'ordre constitutionnel.

L'Aigleinfos : Vous rentrez au pays après plusieurs mois à l'étranger. Comment vous vous sentez après retrouvé la terre de vos ancêtres ?

Foniké Mengué : Ça me fait du bien d'être avec vous, mes camarades, les jeunes qui ont compris. Et quand je suis avec ces jeunes, je suis galvanisé et dès demain nous serons sur le terrain pour faire ce qu'on a l'habitude de faire. Nous ferons comprendre à la population que la transition finit dans six mois.

L'Aigleinfos : Quel était le motif de votre tournée ?

Foniké Mengué : Nous venons d'une très bonne tournée occidentale, nous avons rencontré la diaspora et également des diplomates. Tout s'est bien passé, vous avez vu des images qui en témoignent. Donc aujourd'hui nous sommes là pour terminer ce qu'on a commencé. Vous savez que la transition qui a commencé le 05 septembre 2021, finit dans six mois.

L'Aigleinfos : D'après les autorités, les dix points inscrits dans le chronogramme pour le retour à l'ordre



constitutionnel ne peuvent être exécutés avant le 31 décembre 2024. Si le FNDC était approché pour lui faire comprendre cette réalité, est-ce que vous serez prêts à accepter ce glissement ?

Foniké Mengué : Ce débat est clos depuis longtemps, et le président de la transition doit respecter sa parole. C'est un engagement qu'il a pris vis-à-vis de la CEDEAO et du peuple de Guinée, il doit le respecter.

Ceux qui sont en train de s'agiter en disant qu'il y aura un glissement, cela n'engage qu'eux.

L'Aigleinfos : Vous êtes certes convaincu que le Général Mamadi Doumbouya va respecter son engagement mais le Premier ministre Bah Oury ne cesse de dire au peuple que c'est pratiquement impossible de rêver à un retour à l'ordre

constitutionnel à la fin de l'année. Bah Oury n'est-il pas l'ambassadeur du Général ?

Foniké Mengué : Le Premier ministre est en train de décevoir tout le monde. Il a été un grand défenseur des droits humains, et c'est lui qui a fait sortir les Guinéens en 2009 contre le Capitaine Moussa Dadis Camara pour dire que ce dernier veut confisquer le pouvoir.

Aujourd'hui c'est ce même Monsieur qui nous dit que les militaires doivent rester au pouvoir. S'il y a des situations que personne ne souhaite, qu'il sache qu'il sera le seul responsable. C'est vraiment dommage et décevant de sa part mais j'espère qu'il va se ressaisir.

L'Aigleinfos : Des médias comme FIM, DJOMA et ESPACE sont fermés sur décision du CNRD. Que pensez-vous de cette décision des autorités ?

Foniké Mengué : C'est regrettable. Ce qui se passe en Guinée est simplement inédit. Ceux qui poussent le Général Mamadi Doumbouya sur ce terrain interdit de la démocratie le trompent. Cette partie civile du CNRD, est la partie toxique mais c'est au Général de savoir raison garder parce qu'un homme c'est sa parole surtout si c'est un militaire. La parole d'un militaire est sacrée.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur le Coordinateur du FNDC !

Foniké Mengué : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

TRANSITION GUINÉENNE

Ce que Bah Oury pense des cas de Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré

Le Premier ministre Amadou Oury Bah connu sous le nom de Bah Oury a indiqué dans une interview accordée à l'hebdomadaire panafricain Jeune Afrique que la tenue d'un dialogue inclusif est bien possible en Guinée. Il est revenu sur les cas Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré.

«Nous comptons inviter tout le monde. Si certains estiment qu'ils ne peuvent pas être autour de la table, on ne peut pas les y obliger. C'est cela le principal problème de la Guinée : certains hommes politiques estiment être le centre du monde. C'est une vision totalitaire et exclusive, qui nie le principe fondamental de la démocratie, de la concertation, du respect de chacun et de la représentativité du peuple. Une certaine élite nombriliste ne conçoit pas que la Guinée

évolue sans elle» a confié l'actuel locataire du palais de la Colombe à Jeune Afrique.

Pour ce qui est du cas particulier des leaders de l'UFDG (Cellou Dalein Diallo) et de l'UFR (Sidya Touré), il a rappelé que des contacts ont été établis avec eux.

«Mon prédécesseur a fait des démarches et est allé les voir. Des canaux de facilitation ont été mis en place pour permettre un rapprochement entre eux et les autorités de la transition. Le pouvoir n'a pas

ménagé ses efforts pour mettre tout le monde autour de la table. Toutefois, il existe des revendications qui vont au-delà des questions de retour à l'ordre constitutionnel », a déploré le PM dans le journal panafricain. Et d'ajouter : « Certains, qui sont épinglés par la Crief [la Cour de répression des infractions économiques et financières], ne veulent pas répondre aux convocations de la justice. Nous ne sommes donc plus dans un cadre politique mais judiciaire. On demande à d'anciens

responsables de répondre à la justice pour éclairer leur responsabilité par rapport à certains faits qui ont été préjudiciables à l'intérêt national et ils estiment qu'ils doivent bénéficier d'une forme d'impunité... C'est contraire à l'Etat de droit. Nous sommes tous justiciables», a-t-il fait savoir.

À noter que Cellou Dalein Diallo est poursuivi par la CRIEF dans le dossier Air Guinée mais le chef de Gouvernement dit regretter

l'exil de Sidya Touré.

«À ma connaissance, un seul d'entre eux est concerné [il s'agit de Cellou Dalein Diallo]. Je ne comprends pas pourquoi Sidya Touré s'est éloigné de la Guinée. Rien ne l'empêche de faire des va-et-vient entre sa résidence abidjanaise et Conakry», a déclaré Bah Oury dans l'interview qu'il a bien voulu accorder à Jeune Afrique.

Kaba Kankoula

EXAMEN D'ENTRÉE EN 7È ANNÉE

«Croyez-moi, les non méritants vont reprendre» (DCE MATOTO)

La commune de Matoto a présenté 29.177 candidats dont 1193 filles au compte du Certificat d'Etudes Elémentaires cette année toutes options confondues. Le lundi 10 juin 2024, c'est le président de la délégation spéciale de ladite commune qui a procédé au lancement des premières épreuves de sa juridiction à l'école primaire Africof de Sangoyah dans une atmosphère sereine.

La tolérance zéro, c'est le même slogan réitéré cette année pour la tenue des examens nationaux. Au centre Africof de Sangoyah, tous les candidats étaient déjà installés dans leurs salles respectives après avoir été soumis à une fouille systématique. Dans cet établissement de Matoto, c'est la première autorité de ladite commune qui a lancé les premières épreuves. Au sortir de la salle 12 où il a procédé à cette opération, le président de la délégation spéciale de Matoto s'est adressé aux candidats.

« J'ai dit aux enfants d'être très honnêtes, de ne pas tenter de frauder, faire preuve d'abnégation, de courage et de sérieux parce que ce jour-là représente beaucoup pour eux. Je leur ai dit de lire attentivement les épreuves, de les comprendre avant de les répondre parce que quand on se précipite généralement sur les choses, on risque de



passer à côté », a conseillé Moussa Diallo.

Dans la commune de Matoto, plus de 29 mille candidats composent cette année au compte du Certificat d'Etudes Elémentaires. L'autorité éducative de cette juridiction reste catégorique. Sékou Kaba, promet que seuls qui auront la moyenne, seront

admis en classe supérieure.

« Aujourd'hui c'est la phase écrite, et vous avez constaté vous-même le sérieux qui caractérise cet examen. Les statistiques pour la commune de Matoto, à l'Enseignement général nous avons 27.862 candidats dont 14.730 filles, au Franco-arabe, nous avons 1314 dont 463 filles. Le total global

de Matoto est de 29.177 candidats dont 1193 filles, repartis dans 62 centres trois en enseignement Franco-arabe au compte du Certificat de fin d'Etudes Elémentaires. Et croyez-moi, les méritants seront proclamés admis et les non méritants vont reprendre », a-t-il promis.

Sékou Kaba a invité

candidats et surveillants à faire preuve de responsabilité pour que ces évaluations se passent dans les normes. Il estime d'ailleurs que ceux-ci sont suffisamment outillés pour la circonstance.

« Les candidats sont prêts pour observer le mérite parce que depuis l'avènement du CNRD, le MEPU-A a réussi à moraliser les examens nationaux ; et du côté des surveillants, ils sont déjà sensibilisés et formés. Un surveillant c'est juste être équitable pour que la transparence règne », a-t-il déclaré.

Au centre Africof de Sangoyah, toutes les dispositions ont été prises pour le bon déroulement de cet examen. Des agents de santé ont été installés dans l'enceinte de la cour et ceux de la sécurité, ont été postés au portail et aux alentours de l'établissement.

Samuel Demba. D

LIBÉRATION D'HAMADOUN BAH

Les autorités maliennes plient, la justice aussi

Au Mali, le syndicaliste Hamadoun Bah est sorti lundi 10 juin, dans l'après-midi de la maison d'arrêt de Bamako, où il était détenu depuis mercredi dernier après avoir été inculpé de « faux et usage de faux » dans une affaire de conflit syndical interne. Une issue qui met en lumière l'intrusion des plus hautes autorités politiques dans le système judiciaire malien.

Le Synabef, syndicat des banques et assurances, et l'UNTM, première centrale syndicale du Mali, dénonçaient une incarcération abusive et une atteinte à la liberté syndicale. Cinq journées de grève plus tard, leur dirigeant recouvrait la liberté, même s'il reste poursuivi.

Libéré sous pression

Hamadoun Bah a été libéré sous la pression conjointe des syndicats, avec une grève massivement suivie dans les banques et stations-service du pays, et du président de transition en personne, le Colonel Assimi Goïta étant personnellement intervenu auprès d'un plaignant et du ministre malien de la Justice.

Le secrétaire général de l'UNTM, Yacouba Katilé, n'a d'ailleurs pas manqué de remercier le président de transition « pour avoir honoré son engagement lors de l'audience » qu'il lui avait accordée mercredi dernier, en urgence, le soir même de l'incarcération d'Hamadoun Bah. Une victoire pour les défenseurs des libertés syndicales et d'expression, mais qui révèle aussi l'état actuel de l'appareil judiciaire.

« L'implication personnelle du président de la Transition dans la gestion d'une affaire pendante devant les tribunaux est une violation flagrante de la séparation des pouvoirs, une grave atteinte à l'indépendance de la justice malienne. Le

président est intervenu parce que le climat social, il est déjà très fragile. Une grève illimitée lancée par des organisations syndicales et notamment les banques, cela aurait pu mettre en difficulté le président de la Transition, raison pour laquelle il a essayé de sauver les meubles avant qu'il ne soit trop tard », estime Oumar Berté, avocat malien et politologue à l'université de Rouen.

Bras de fer

Ce traitement démontre la puissance des syndicats maliens, capables de mener un bras de fer avec les autorités de transition. Il contraste aussi avec le sort réservé à de nombreux autres détenus. Parce que leur incarcération n'a pas fait vaciller le régime,



Etienne Fakaba Sissoko, Clément Dembélé, Ras Bath, Kalilou Doumbia ou encore l'ancienne ministre Bouaré Filly Sissoko - et la liste n'est pas exhaustive - ont été condamnés à de lourdes

peines après avoir exprimé des propos trop critiques ou attendent en prison, parfois depuis plusieurs années, d'être jugés.

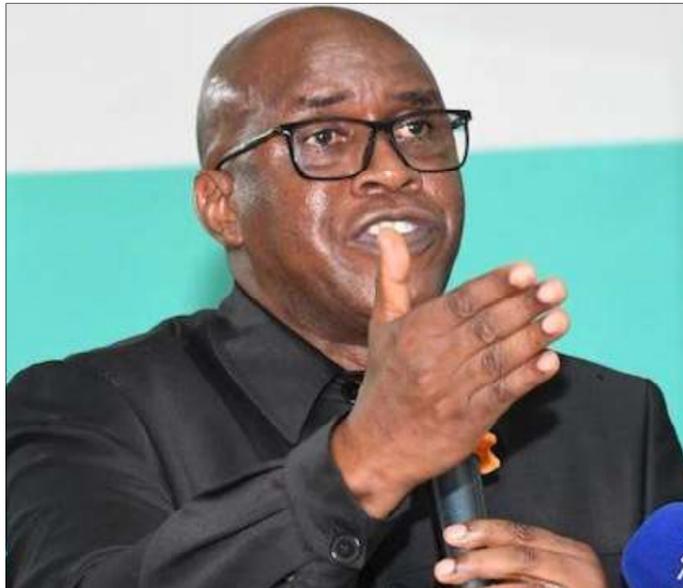
RFI

AG de l'UFDG

Le carburant «toxique» s'invite dans les débats

Le samedi 08 juin 2024, l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) a tenu assemblée générale hebdomadaire à son siège national à la Minière. Une occasion que Dr Fodé Oussou Fofana, un des vice-présidents du parti, a mise à profit pour s'exprimer sur un certain nombre de sujets d'intérêt national, dont les incendies à répétition ou encore cette affaire de carburant jugé toxique.

«Quand on parle de pénurie de carburant, nous savons ce qui s'est passé. Après l'explosion criminelle du dépôt de carburant de Coronthie, après l'incendie du marché d'ENIPRA de Madina, après l'incendie du matériel de l'EDG maintenant c'est un autre système, c'est qu'on nous envoie du mauvais carburant. Combien de véhicules sont garés ? Parce que quand tu prends du carburant pourri tu mets dans ta voiture surtout les nouvelles voitures qui sont des voitures hybrides, c'est que tout est gâté, tu ne peux plus circuler», a martelé l'ancien président de l'Ordre des Pharmaciens de Guinée. Avant de revenir sur sa propre mésaventure par rapport à ce carburant de mauvaise qualité servi aux pauvres consommateurs, avec tous les



risques que cela comporte. «Je me suis levé un beau matin, il y a mon chauffeur qui me dit je n'ai pas pu allumer la voiture. Je lui ai dit pourquoi ? Il me dit je n'ai pas pu allumer,

les bougies sont finies. J'ai dit quelles bougies ? Il dit les bougies sont finies il n'a pas pu démarrer. J'ai été au garage, tout était bouché dedans. Tout. Ce n'était pas les

bougies mais le moteur a pris un coup parce que j'ai mis dans ma voiture un mauvais carburant. Combien de personnes sont dans la même situation ? Je ne parle même pas des pêcheurs qui sont en train de perdre leurs moteurs hors-bord», a-t-il relaté.

Et d'ajouter: «Si on ne peut pas connaître celui qui a fait le problème de Coronthie, on ne peut pas savoir celui qui est responsable des incendies mais qu'on dise au moins celui

qui a importé ce carburant pourri. Ma voiture est garée, je ne peux pas circuler, je ne sais pas où me plaindre, où il y a la justice. On est incapable d'identifier celui qui a commandé le carburant pourri pour le faire venir ici. Mais je suis plutôt convaincu qu'il n'y aura pas de justice, parce que celui qui a commandé ce carburant s'il est intouchable, on n'en parlera plus. Dans ce pays, quand tu es intouchable, tu fais ce que tu veux...»

Kèfina Diakité

VIOLATION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

La MAOG interpelle et fait des recommandations

La Maison des Associations et ONG de Guinée (MAOG) a animé le mardi 11 juin 2024 une conférence de presse. Par la voix de son coordinateur, Alpha Bayo, elle a fait des recommandations par rapport à ce qu'elle considère comme la violation des règles de procédure et des droits fondamentaux dans les dossiers concernant les anciens dignitaires du régime Alpha Condé.

Parmi les recommandations faites par la MAOG, l'on peut citer: la libération pure et simple, ou sous contrôle judiciaire de tous le détenus politiques jusqu'à ce que les enquêtes sérieuses soient menées par l'inspection générale d'Etat ou tout autre organe habilité à cet effet, en vue d'établir la culpabilité ou pas des accusés afin de déclencher l'action judiciaire; la réforme profonde de la CRIEF à travers son indépendance, sa neutralité et son impartialité; le Respect des décisions de justice rendues par les juridictions nationales et supranationales (Décision de la cour de justice de la CEDEAO); le jugement des prévenus dans les délais raisonnables (le droit pour chaque personne d'être jugée dans un délais raisonnable); le respect des délais de détention provisoire selon les lois en la matière; l'impartialité dans les poursuites judiciaires et non

uniquement contre les personnalités gênantes ; la garantie de la sécurité de tous les acteurs socio-politiques même ceux qui se trouvent en exil; le respect du principe de la présomption d'innocence. Et de rappeler: «nous sommes aujourd'hui dans un tournant décisif de l'histoire de notre pays, raison pour laquelle nous avons décidé de prendre notre responsabilité face à l'histoire pour défendre nos compatriotes contre l'injustice sous toutes ses formes. Nous ne sommes pas en train de dire qu'ils ne sont pas coupables des faits reprochés mais nous souhaitons que si des poursuites doivent être engagées que tous les éléments de preuve soient réunis à travers une enquête sérieuse diligentée par l'inspection générale d'Etat ou d'autres services en la matière.

Nous demandons l'implication de la communauté internationale, des institutions onusiennes, des diplomates accrédités en Guinée afin de jouer de tous leurs poids pour lutter contre les injustices que subissent nos compatriotes pendant cette période de transition». Reste à savoir maintenant si ces recommandations aussi pertinentes soient-elles seront prises compte par les autorités judiciaires du pays. Attendons de voir...

Kèfina Diakité

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE 2009

Me Jocamey Haba plaide la cause de Moussa Dadis Camara

Le mercredi 12 juin 2024, lors de sa plaidoirie au procès des événements tragiques du 28 septembre 2009, Me Jocamey Haba a présenté son client, Moussa Dadis Camara, comme une victime dans ce dossier criminel.

«Le président Dadis n'est qu'une victime devenue témoin, accusé et obligé de se défendre par la faute et l'acharnement des politiciens sans conviction mais qui avaient un seul objectif: défendre leurs intérêts égoïstes. C'est une victime destinée à être liquidée par ses ennemis parce qu'il a été incompris. Voilà une victime dont le destin était déjà scellé tant par les politiques que par les ennemis de la Guinée tapis dans les capitales coloniales. Le président Dadis a osé dire ici que la Guinée n'était pas une sous-préfecture de la France,

que la Guinée n'était pas un arrondissement de la France. Le président Dadis a osé dire qu'il ne peut répondre à un ministre des Affaires étrangères qui est Bernard Kouchner et que son ministre des Affaires étrangères lui apportera la réponse qu'il faut. Ces mots, nous le savons tous, ont été perçus de l'autre côté de la Méditerranée comme un coup fatal porté aux intérêts de ce pays dans notre pays. J'ai appris que le pouvoir a principalement trois(3) ennemis: les anciens dignitaires déçus, les politiciens à la quête et à la conquête du pouvoir, qui sont généralement sans programmes et les compagnons jaloux et frustrés. Le président Dadis devrait donc faire face ces personnes là. Ce sont ceux là qui ont voulu le 28 septembre 2009. Voilà pourquoi lui, il n'est qu'une

victime de ce 28 septembre. Le crime n'étant pas parfait, monsieur le président, l'exemple le plus éloquent aujourd'hui c'est bien celui qui était le président du comité d'organisation de ce meeting, qui est partie civile dans ce procès et qui est aujourd'hui Premier ministre. Celui là qui a mobilisé 50 mille personnes, celui-là qui était contre une transition de deux(2) ans, celui qui a créé toute la merde, cette partie civile aujourd'hui, elle a changé d'épaule et qui est en train de faire campagne partout dans le monde pour que la transition de trois(3) ans soit encore prolongée. Quelle leçon une telle partie civile peut donner à ce tribunal? De qui la partie civile Bah Oury veut se moquer», a martelé Me Jocamey Haba, l'avocat de Moussa Dadis Camara.

Mamadou Oury



RETOUR ANNONCÉ DE
CELLOU DALEIN

Dr Fodé Oussou Fofana rassure

Dans une récente interview accordée à RFI, Cellou Dalein Diallo, celui que beaucoup présentent à juste raison comme l'un des favoris de la prochaine présidentielle en Guinée a annoncé son retour au bercail. Dr Fodé Oussou Fofana, un des vice-présidents de l'UFDG s'est prononcé vendredi, 07 juin 2024 sur le sujet.



Cellou Dalein Diallo, à en croire ses détracteurs, est resté loin de son pays ces dernières années parce qu'il est visé par une procédure judiciaire devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF), dans le dossier Air Guinée. Dans une récente interview accordée à RFI, celui que beaucoup présentent à juste raison comme l'un des favoris de la prochaine présidentielle en Guinée a annoncé son retour au bercail. Dr Fodé Oussou Fofana, un des vice-présidents de l'UFDG s'est prononcé vendredi, 07 juin 2024 sur le sujet.

« La rentrée de notre président au pays est un problème interne à l'UFDG. Celui qui a parlé, le leader Cellou Dalein est un homme mûr. Il a été ministre dans ce pays pendant onze (11) ans. Il a été Premier ministre, lui qui a fait de son parti le premier sur l'échelle nationale et même africaine. L'UFDG est donc l'un des plus grands partis et le président Cellou est le vice-président de l'Internationale libérale. C'est un homme d'honneur qui vous a dit

clairement qu'il va rentrer. Donc à partir de cet instant, à moins que vous vous doutez, sinon nous nous ne doutons point. Mais quel jour il va arriver, comment il va arriver restent et demeurent des questions internes. Ce n'est pas dans la presse qu'on va déclarer cela. C'est un homme complètement vacciné. Il s'est exprimé dans la langue officielle qu'est le français pour dire qu'il va arriver», a confié Dr Fodé Oussou Fofana. Pour ce qui est de la présence ou non de Cellou Dalein Diallo au prochain congrès du parti, l'ancien président de l'Ordre des pharmaciens de Guinée a tenu à préciser: «le congrès de l'UFDG va se tenir en septembre devant lui et une façon de donner aussi la chance à nos fédérations de l'extérieur de prendre part. Et vous avez écouté Cellou qui a clairement déclaré que le congrès va se tenir devant lui».

Reste à savoir maintenant quelle sera la réaction de la justice guinéenne au retour de celui que ses partisans inconditionnels appellent par ses initiales CDD.

Kéfina Diakité

ACTUALITÉ

AFFAIRE AÉROPORT AST DE CONAKRY

La famille politique de Sékou Touré répond à l'Association des victimes du Camp Boiro (AVCB)

Contacté par nos confrères d'Africaguinee.com, le président d'honneur du PDG-RDA, Elhadj Sanassy Keïta, a répondu à l'Association des victimes du Camp Boiro (AVCB) qui a saisi récemment la Cour Suprême à l'effet d'annuler le décret du président de la Transition, pris le 16 décembre 2022 pour rebaptiser l'aéroport international Conakry-Gbessia du nom de Ahmed Sékou Touré.

«Vous connaissez bien l'histoire du Camp Boiro (...). C'est dans ce Camp qu'on retenait ceux qui avaient agressé le pays. Parce que c'est le pays qui avait été agressé le 22 novembre 1970 et il y a eu des morts aussi bien à Conakry qu'à Boké, à Gaoual et à Koundara. C'est une histoire qui est connue. Quand nous entendons "victimes du Camp Boiro", on se demande qui est victime. C'est le peuple de Guinée qui est victime des traîtres, c'est ça la réalité. Comment peut-on s'associer à un ennemi comme l'occident à l'époque et venir agresser militairement son pays ? On ne revient pas sur ces choses parce que nous les avons jugés. Et c'est tout le peuple qui s'est déterminé sur ça. Chacun



connait nos positions », a martelé le président d'honneur du PDG-RDA, Elhadj Sanassy Keïta.

Et d'ajouter: «Nous n'avons rien fait de mal dans ce pays sinon que du bien. Que chacun le prenne comme il peut, mais l'histoire jugera. La justice guinéenne est libre de trancher comme elle veut si elle est vraiment juste. Mais les guinéens qui sont morts, ces jeunes gens qui étaient en soirée et qui ont été tués, ceux-

ci étaient des guinéens aussi. Alors nous demandons à la justice de réfléchir et de juger comme elle peut. Pour nous, le Camp Boiro est un faux problème, cette Association est nulle et de nul effet. Nous ne lui accordons aucune importance. S'ils ont attaqué la décision à la Cour Suprême, la Cour Suprême n'a qu'à nous convoquer, nous répondrons, on est là». Affaire à suivre...

Mamadou Oury

UFR

Fodé Baldé vent debout pour le retour à l'ordre constitutionnel

Dans son intervention du samedi dernier, lors de l'assemblée générale de l'Union des Forces Républicaines (UFR), Fodé Baldé, le chargé de la Communication digitale du parti a souligné l'impérieuse nécessité du retour à l'ordre constitutionnel en Guinée.

«Autant on demande aux partis politiques de donner de l'information, autant aussi le peuple demande au CNDD de publier la liste des membres du CNRD. On ne peut pas nous inviter à faire quelque chose et ne pas faire de même. Autant le peuple aussi demande comme l'a dit l'article 21 de la charte universelle des Droits de l'Homme de 1948 soit respecté (...) Il s'agit aujourd'hui pour nous de libérer la presse pour qu'elle puisse dire ce qu'elle a à dire. Pourquoi a-t-on peur que la presse se prononce ? C'est parce qu'on cache des choses, c'est parce qu'on a des intentions...Nul ne viendra

d'ailleurs pour mener notre combat pour le retour à l'ordre constitutionnel, il s'agit d'un combat des Guinéens. Lorsque nous déciderons ensemble, vu ce que nous vivons aujourd'hui, qui accepterait qu'on vive dans cette galère dans laquelle nous sommes aujourd'hui? Nous n'avons pas d'eau, nous n'avons pas d'électricité, nous n'avons pas de route, on n'a aucune perspective, le marché est cher, les hôpitaux sont remplis ainsi de suite», a-t-il déclaré. Et d'ajouter: «si nous voulons que notre avenir ait un sens, si nous voulons être inscrits dans les annales de l'histoire, nous devons nous

lever comme un seul homme et dire que le 31 décembre 2024, est la fin du CNRD. C'est la fin de la transition militaire pour que les Guinéens puissent renouer avec l'espoir. Parce que les Guinéens vivent dans le désespoir et cela on a des exemples partout. Combien de jeunes de Bonfi ont péri pour la traversée parce s'ils n'ont aucun espoir? Aucune perspective, l'horizon est sombre, on ne voit rien. Et c'est qui est encore plus grave, c'est quand ceux qui nous gouvernent sont tous connus»

Mamadou Oury

CNSS

Versement anticipé, à titre exceptionnel, des rentes viagères de l'échéance de juin 2024



Pour soulager les assurés bénéficiaires d'une rente et leurs familles à l'occasion de la fête de l'Aïd El Kébir, la Caisse nationale de sécurité sociale a procédé au versement anticipé, à titre exceptionnel, des rentes viagères et de survivants de l'échéance de juin 2024, du lundi 10 au jeudi 13 juin 2024 à partir de 8 heures sur toute l'étendue du territoire national.

Ces derniers temps, la

Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), que dirige Bakary Sylla, fait vraiment l'unanimité autour des initiatives salutaires qu'elle prend en faveur des retraités et de leurs familles. Pour ainsi soulager les assurés bénéficiaires d'une rente et leurs familles à l'occasion de la fête de l'Aïd El Kébir, elle a annoncé le versement anticipé, à titre exceptionnel, des rentes viagères et de survivants de l'échéance de juin 2024, du lundi 10 au jeudi 13 juin 2024

à partir de 8 heures sur toute l'étendue du territoire national.

Elle a par ailleurs invité les rentiers payés par virement bancaire, téléphonie mobile et cash minute à se rendre dans leurs établissements bancaires ou à consulter leurs comptes de téléphonie mobile dès le lundi 10 juin 2024 pour percevoir le montant de leurs rentes.

Cela va aider beaucoup de personnes en ces temps de vaches maigres au pays du général Mamadi Doumbouya, le tombeur d'Alpha Condé.

Comme on le sait, pour la célébration de la fête de Tabaski, les ménages font face à de nombreuses dépenses qui vont de l'achat des habits et des chaussures de fête à l'achat du mouton pour perpétuer le sacrifice d'Abraham (Paix et Salut sur Lui) en passant par les frais de déplacement le jour de fête ou à l'intérieur du pays.

Kaba Kankoula

BURKINA FASO

L'oncle de Thomas Sankara arrêté par les renseignements

La spirale des arrestations arbitraires continue au Burkina Faso. Après le médecin et activiste politique Arouna Loure, dont l'arrestation a été révélée il y a trois semaines, c'est Mousbila Sankara qui a été arrêté le 11 juin. Il s'agit de l'oncle de l'ex-président Thomas Sankara. Mardi 11 juin, El Hadj Mousbila Sankara revenait de la mosquée pour la première prière, lorsque vers 5h30 du matin, des hommes se présentant comme des membres de l'Agence nationale de renseignement (ANR) l'ont prié de les suivre. L'arrestation sans motif de l'oncle de Thomas Sankara s'est déroulée devant les parents médusés de l'ex-président assassiné. Ceux-ci ont juste pu lui procurer des médicaments pour que ce vieil homme de 80 ans puisse suivre ses

traitements médicaux. Avant de l'embarquer, les agents de l'ANR ont promis que Mousbila Sankara regagnerait son domicile vers 14h. Mais depuis, la famille n'a plus eu de nouvelles.

Le 12 mai dernier, Mousbila Sankara, ex-syndicaliste et compagnon de la révolution sankariste, s'était illustré dans la presse : il s'est adressé au président de la Transition Ibrahim Traoré en tant qu'aîné. Dans cette lettre publique, il interpellait le chef de la Transition sur certains travers liés à la gestion du pays par les putschistes. Il recommandait notamment de respecter les droits fondamentaux des travailleurs et d'ouvrir l'espace public aux citoyens pour l'expression de leur liberté.

Depuis, l'oncle de Thomas Sankara semble avoir perdu la sienne.

RFI

AFRIQUE

Le Sénégal devient officiellement un pays producteur de pétrole

Après plusieurs d'année de retard, la compagnie Woodside a annoncé mardi 11 juin avoir démarré l'exploitation du gisement offshore de Sangomar situé au large de Dakar.

Le Sénégal est entré mardi 11 juin dans le cercle des pays producteurs d'hydrocarbures. « Woodside a procédé à la première extraction de pétrole du champ de Sangomar, menant à bien la livraison du premier projet pétrolier offshore du pays », a indiqué la compagnie australienne dans un communiqué.

Début février, la Société des pétroles du Sénégal (Petrosen), également actionnaire du projet, avait annoncé l'arrivée sur la zone de l'unité flottante de production, de stockage et de déchargement (FPSO) Léopold Sédar Senghor.

Sangomar est situé à environ 100 km au sud de Dakar, par 780 mètres de fond. Le gisement contient du pétrole et du gaz et devrait produire de 100 000 à 125 000 barils par jour.

Des milliards sur trente ans Le brut extrait, qui correspond au standard attendu par les marchés européens et asiatiques, est destiné à l'exportation ainsi qu'au marché national. Sa vente générera plusieurs milliards de dollars de revenus sur une période de 30 ans... Des recettes très attendues par le nouveau gouvernement pour la mise en œuvre de son programme.

L'exploitation du gisement découvert en 2014 a pris beaucoup de retard. D'abord prévue en 2021, elle a été retardée à la suite de changement de stratégie, puis à nouveau ralentie par les difficultés de la junior australienne FAR, dont les parts ont finalement été rachetées par Woodside. La première phase de développement du champ pétrolier, toujours en cours

puisque de nouveaux forages exploratoires sont prévus, devrait coûter entre 4,9 et 5,2 milliards de dollars.

« Le début de la production de pétrole pour le Sénégal est une très bonne nouvelle. C'est la concrétisation d'un projet qui a démarré il y a de longues années et cela devrait permettre d'alléger la facture énergétique du pays, qui posait beaucoup de problèmes budgétaires », a réagi au micro de RFI l'Ivoirien Charles Thiemele, directeur Afrique de la société de trading BNG.

Selon ce spécialiste du secteur pétrolier, le pays devrait à terme pouvoir produire plus de 200 000 barils par jour, se rapprochant des niveaux de production de pays comme la République du Congo ou le Gabon.

« Le début de l'extraction du champ de Sangomar marque le commencement d'une

nouvelle ère, non seulement pour l'industrie et l'économie de notre pays, mais surtout pour notre peuple », dit le directeur général de Petrosen Exploration et Production, Thierno Ly, dans le communiqué de Woodside.

Une volonté de renégocier

Suivez toute l'actualité internationale en téléchargeant l'application RFI

L'opérateur australien possède 82% du projet, les 18% restants sont détenus par l'État sénégalais au travers de Petrosen. Un contrat de partage de production que le président Bassirou Diomaye Faye souhaiterait renégocier.

Cette première extraction de pétrole précède l'entrée en production du projet de Grand tortue/Ahmeyim (GTA) situé à la frontière avec la Mauritanie et développé par le Britannique BP avec l'américain Kosmos

Energy, la Société mauritanienne des hydrocarbures (SMH) et Petrosen. Il devrait produire environ 2,5 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié par an. La production pourrait y débiter au troisième trimestre.

L'entrée en production de Sangomar pourrait d'ailleurs favoriser l'arrivée de nouveaux investisseurs dans le secteur pétrolier des deux pays, souligne Charles Thiémélé, qui y voit une aubaine, dans la mesure où la manne pétrolière profite aux populations.

Le Sénégal et la Mauritanie revendiquent avec force l'exploitation de ses ressources en gaz et en pétrole face aux efforts d'une partie de la communauté internationale pour réduire la dépendance aux énergies fossiles.

RFI

TRIBUNE

« Rwanda Classified », une faillite journalistique ?

TRIBUNE. Pour Vincent Duclert et d'autres historiens signataires de ce texte, le dossier sur le Rwanda publié par le collectif de médias Forbidden Stories est l'archétype de ce qu'il ne faut pas faire.

Qui peut contester l'importance de la mission que s'est donnée « Forbidden Stories », un réseau international de journalistes engagés à poursuivre les enquêtes d'autres reporters qui ont été réduits au silence ? Aussi élevée soit-elle, cette mission ne peut s'affranchir des exigences de la connaissance qui tiennent à l'indépendance de l'enquête et à l'objectivité de l'analyse, à la qualité des sources et à leur critique, enfin à la contextualisation des faits et à leur juste caractérisation.

Le dernier fait d'armes du réseau, portant sur « la face cachée du régime de **Paul Kagame** » au **Rwanda**, a mobilisé 50 journalistes de 17 médias internationaux aux réputations élogieuses, issus de 11 pays. Le dossier s'est décliné en huit épisodes qui ont fait l'objet, durant une semaine, d'une couverture presse et média soutenue, avec une éditorialisation très travaillée, tant dans *Le Monde* qu'à Radio France, qu'au *Soir* (Belgique), que dans *The Guardian* (Grande-Bretagne), *Der Spiegel* (Allemagne), *NRC* (Pays-Bas) ou encore *Haaretz* (Israël).

En cause, un petit pays de l'Afrique des Grands Lacs, **détruit en 1994 par un génocide perpétré contre la minorité tutsie**, relevé par les vainqueurs des génocidaires hutus, et depuis géré par un régime que le dossier « Rwanda Classified » présente comme particulièrement dictatorial, aux mains d'un dirigeant, **Paul Kagame, à la veille d'entamer un quatrième mandat présidentiel**. Le résultat électoral annoncé comme écrasant traduirait cette puissance rarement égalée que « Forbidden Stories » s'emploie alors à révéler.

Beaucoup d'offensives d'opinion et de communication à haute intensité l'ont visé, d'abord comme commandant de l'armée du Front patriotique rwandais (FPR) à partir d'octobre 1990, puis comme vice-président du gouvernement post-génocide après 1994, enfin comme président de son pays. Il est vrai que Paul Kagame a su se faire détester de l'Occident en disant son fait aux anciennes



puissances coloniales de l'Afrique, à commencer par la France dont il accusa les autorités passées de complicité dans le génocide des Tutsis, jusqu'au discours d'Emmanuel Macron du 27 mai 2021 à Kigali.

Un génocide préparé et planifié

L'« ennemisation » du régime rwandais et de son homme fort dure depuis le tournant d'octobre 1990, quand le régime extrémiste du général-président Habyarimana, allié de la France et de la Belgique, se trouva menacé par les offensives militaires du FPR. Après le génocide et la défaite du régime génocidaire, l'« ennemisation » frappa les nouvelles autorités du Rwanda et toujours Paul Kagame, alimentée par des réseaux nostalgiques du contrôle belge puis français du Rwanda, et par les diasporas extrémistes issues de l'écrasement du « Hutu Power » par le FPR à l'été 1994.

Très implantés en République démocratique du Congo (RDC), en Belgique et en France, ces réseaux et diasporas désignent Paul Kagame comme principal instigateur de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana le 6 avril 1994 et par là même responsable du génocide des Tutsis dans son objectif de conquête du pouvoir, et en font le démiurge d'une instrumentalisation de la lutte contre le négationnisme pour mettre au silence et au pas toute opposition.

Sa culpabilité proclamée en vient alors à décharger de toute responsabilité ceux qui sont lourdement impliqués dans le soutien au régime de Habyarimana par une aide objective ou matérielle et fait fi de tous les acquis de la recherche historique, laquelle a démontré que le génocide de 1994 a été préparé et

planifié, comme tous les génocides, et qu'il a été précédé de multiples massacres et actes génocidaires contre les Tutsis, et ce dès la « Toussaint sanglante » de 1959, ou encore les tueries de Gikongoro de 1964 qui avaient conduit le philosophe Bertrand Russell et Radio Vatican à faire le rapprochement avec la Shoah.

Aussi l'annonce des « Forbidden Stories » a-t-elle suscité une grande attente pour l'accès à des faits solides et authentifiés, une occasion enfin d'échapper à ces procès de propagande. Las, « Rwanda Classified » a répété les travers des précédents dossiers d'accusation au point que l'on peut s'interroger sur un accident, voire une faillite journalistique.

Un exercice de la connaissance exigeant

Le dossier « Rwanda Classified » trouve son origine factuelle dans l'enquête d'un journaliste rwandais, John William Ntwali, que sa mort a brutalement interrompue. Pour le consortium des médias d'investigation, sur cette mort pèsent des circonstances troubles qui accréditent la thèse de l'assassinat. Le journaliste est décédé dans un accident de la circulation, en janvier 2023, alors qu'il se disait menacé. À trois heures du matin, dans une rue sombre, une voiture avait percuté la moto sur laquelle il se trouvait à la place du passager. Le conducteur de la voiture fautive a été condamné pour homicide involontaire.

La thèse d'un assassinat politique se renforce, comme l'expose « Rwanda Classified », au regard d'autres « tentatives d'assassinats, morts suspectes, intimidations, utilisation de technologies de surveillance [par le dirigeant rwandais], [y

compris] contre les membres de son propre parti ». Le consortium entend alors « révéler comment le pouvoir rwandais entend réduire au silence les voix critiques, à l'intérieur de ses frontières comme à l'étranger ».

Les conclusions des 50 confrères mobilisés pour cette enquête fleuve dressent le portrait d'un régime de terreur parmi les plus dangereux du monde, et en tout cas le plus menaçant d'Afrique. Cette vérité serait admissible si les informations livrées comportaient les révélations nécessaires à la validation de l'analyse. Or, ce n'est pas le cas. Souvent anciennes, procédant par supposition et par glissement sémantique plus que par démonstration, elles se rapportent à des sources pour la plupart très biaisées, présentées sans être situées ni contextualisées alors qu'elles constituent le fonds de commerce des réseaux complotistes et des auteurs négationnistes du génocide des Tutsis.

Habitués au travail scientifique et à l'indépendance de l'enquête, nous ne pouvons laisser se diffuser sans réagir un dossier qui déconsidère les exigences que nous mettons dans l'exercice de la connaissance. Que des auteurs négationnistes patentés comme Charles Onana ou Judi Rever prennent rang d'informateurs sérieux pour les 17 médias partenaires de « Forbidden Stories », que la contestation de leur thèse devienne un élément à charge du régime de Kigali, qu'un présumé génocidaire tel que Charles Ndeyeye puisse se présenter en victime, que l'entretien final du dossier se transforme en opération promotionnelle du « défenseur des droits de l'homme et héros du film *Hotel Rwanda*, Paul

Rusesabagina » alors que rien n'est plus inexact, démontre la manipulation à laquelle s'est prêté « Rwanda Classified ».

De bonne foi, nous voulons le croire. Il n'était néanmoins pas concevable de s'en tenir au silence et de ne pas faire l'examen de ce qui apparaît à minima comme un accident journalistique très regrettable. Les autres enquêtes des « Forbidden Stories » ne sont pas mises en cause. Mais force est de constater que « Rwanda Classified » est très éloigné des exigences de la recherche de la vérité.

La partialité des informations

Au sujet du point de départ du dossier d'investigation, rien n'indique à l'heure actuelle que John Williams Ntwali ait été assassiné, ni qu'il y aurait un mobile à son assassinat. Il écrivait dans *The Chronicles*, un journal en ligne en anglais, et collaborait à une chaîne YouTube en kinyarwanda. Jusqu'à sa mort et la suspicion d'assassinat par le régime, sa notoriété ne dépassait guère les frontières du Rwanda. Aucune information n'est apportée par les « Forbidden Stories » sur les enquêtes qu'il aurait menées et leur caractère menaçant pour Kigali.

D'où la nécessité pour le consortium de mobiliser des données à la fois datées et approximatives, en leur donnant un caractère de preuves irréfutables alors qu'elles restent à l'état de supputations et d'accusations anciennes. Celles-ci reproduisent essentiellement des informations connues : l'utilisation par le Rwanda du logiciel espion Pegasus de 2017 à 2021, par exemple, avait déjà été révélée par le même collectif de journalistes, et a fait l'objet de plusieurs publications en 2021, d'un film documentaire et d'un livre, largement relayé par les membres du consortium.

Dans **l'affaire Pegasus**, des opposants à Paul Kagame et même des membres de son parti, le Front patriotique rwandais (FPR), auraient été espionnés grâce à ce logiciel israélien commercialisé par l'entreprise NSO. Parmi ceux-ci, l'ancien ministre de la Justice Tharcisse Karugarama ou encore l'opposante Diane Rwigara. Cette dernière, fille d'un ancien financier du FPR, Assinapol Rwigara, tué en 2015 dans un accident de voiture, sa Mercedes heurtant de plein fouet un camion, n'a

jamais cessé de dénoncer un « assassinat », sans pour autant qu'aucun élément ne vienne accréditer cette thèse. Candidate à l'élection présidentielle en 2017, elle dit avoir subi intimidations et pressions judiciaires. Elle a été acquittée par la justice rwandaise en 2018. Et le 8 mai dernier, elle a annoncé qu'elle serait de nouveau candidate à la présidence, lors de la prochaine élection.

« Forbidden Stories » s'est également appuyé sur le témoignage de **Carine Kanimba, fille adoptive de Paul Rusesabagina**, elle aussi espionnée par Pegasus. Son père est présenté comme un « défenseur des droits de l'homme ». Son histoire héroïque aurait inspiré le film *Hotel Rwanda* qui relate le sauvetage de plusieurs centaines de Tutsi, réfugiés dans l'ancien hôtel des Mille Collines, à Kigali, propriété en 1994 de la Sabena, la compagnie aérienne belge. D'abord, ce film livre une vision caricaturale du génocide, comme une masse de meurtres guidés par la cupidité. Pour une filmographie respectueuse de la réalité du génocide, il faut se reporter à *Shooting Dogs*, de Michael Caton-Jones, ou à *Sometimes in April*, de Raoul Peck.

En outre, selon les chercheurs spécialistes du génocide et surtout selon des rescapés du génocide passés par l'hôtel des Mille Collines, cette histoire serait non seulement enjolivée mais très largement fautive. L'ancien directeur de l'hôtel, Rusesabagina, n'aurait pas agi par humanisme, mais aurait tiré profit de la situation pour extorquer les réfugiés, comme le montre notamment un fax envoyé à l'époque. Loin d'être un humaniste et un juste, il serait un Thénardier des temps modernes, qui s'est ensuite mué en politicien d'opposition. Il a ainsi créé, en 2017, un parti politique, le Mouvement rwandais pour le changement démocratique (MRC), dont la branche armée, les Forces de libération nationale (FLN), a pour principal fait d'armes le mitraillage d'un minibus transportant des civils dans la forêt de Nyungwe en décembre 2018 (bilan : 9 morts). Arrêté en 2020 après avoir été piégé par les services rwandais, il a été incarcéré, jugé, condamné puis gracié en 2023 et vit désormais au Texas.

Un autre angle d'attaque choisi par les enquêteurs concerne le Kivu, région de l'Est de la République démocratique du Congo, limitrophe du Rwanda. Kigali est accusé de visées expansionnistes, et de déstabiliser la zone pour pouvoir piller les minerais de la RDC. À tel point que les tensions se sont dangereusement accrues ces

deux dernières années avec Kinshasa et qu'en décembre dernier, le président congolais Félix Tshisekedi en visite à Goma, grande ville frontalière, a menacé « de mettre fin au régime de Kagame ».

Là encore, la partialité des informations présentées interroge. La présence de militaires des Forces de défense rwandaises, en appui aux rebelles du M23, est un secret de polichinelle que l'état-major de Kagame dément mollement. Mais ce qu'omettent de préciser les enquêteurs de Forbidden Stories travaillant pour « Rwanda Classified » c'est que la région est en proie à des violences depuis trente ans, et qu'elle reste prisonnière d'une situation complexe, où Kinshasa ne contrôle plus grand-chose. Le M23, milice congolaise qualifiée de « rwandaise » parce que composée de Tutsi, n'est qu'un groupe armé parmi des dizaines d'autres sévissant dans l'est de la RDC. S'il est le mieux équipé, il n'est pas le plus meurtrier arrivant sur ce plan loin derrière les ADF et autres Codeco ou Nyatura.

D'autres, tels que les Wazalendo, sont armés par Kinshasa et se livrent à des massacres ethniques contre les Tutsis, réveillant les fantômes du génocide. Quant aux FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda), il s'agit d'une organisation composée d'extrémistes hutus, d'anciens génocidaires qui se sont retranchés dans l'est du Congo, il y a trente ans, lorsque l'Armée patriotique rwandaise de Paul Kagame, les a chassés du pouvoir, et qui bénéficie de la complaisance sinon du soutien des autorités de Kinshasa.

Auteurs controversés et prêchers de haine

Mais l'aspect le plus problématique de cette série à charge contre le régime de Kagame est la promotion d'auteurs controversés et de groupes de pression rassemblant des prêchers de haine, des complotistes et des négationnistes notoires du génocide des Tutsis.

La journaliste britannique Michela Wrong est ainsi présentée, dans *Le Monde* et *Le Soir*, comme une voix critique de Kagame. Autrice d'*Assassins sans frontières*, un livre sur la campagne d'assassinats menée par le Rwanda contre des opposants à l'étranger, elle est régulièrement mise en avant par ceux qui contestent la « version officielle » de l'histoire du génocide et qui cherchent à déresponsabiliser la France. Elle reprend par exemple l'argument selon lequel le FPR aurait refusé l'intervention de l'ONU fin avril 1994... Ce qui est faux. Elle oublie aussi la nature du

coup d'État mené par le colonel Bagosora pour exclure le FPR, signataire des accords d'Arusha, du gouvernement extrémiste constitué le 8 avril.

En 2021, dans un pamphlet anti-Kagame, elle assimile le FPR à une force d'occupation étrangère. Et rejette toute comparaison entre la Shoah et le génocide des Tutsis, parle d'un « pacte faustien » pour faire accepter « la version officielle de l'histoire » sur le génocide.

La Canadienne Judi Rever est elle aussi présentée comme une victime de Kagame. Elle est décrite par *Le Monde* et *Le Soir* comme une journaliste faisant « des recherches sur le régime rwandais », concédant tout de même que ses thèses « sont considérées comme négationnistes par le régime et par une large partie des experts du génocide rwandais [sic] ». La cellule investigation de Radio France, également partenaire du projet « Rwanda Classified », présente Judi Rever comme une journaliste « ayant publié des livres très critiques envers Paul Kagame »... Son dernier ouvrage, *Rwanda : l'éloge du sang*, est en effet un violent réquisitoire contre le président rwandais. Mais pour Romain Poncet, dans la revue *Esprit*, il est à ranger « dans les archives du négationnisme ». « L'énormité des pouvoirs qui sont prêtés à Kagame va de pair avec une disparition des contextes politiques », écrit l'auteur, membre d'Ibuka France, association qui milite pour la reconnaissance du génocide des Tutsis.

Judi Rever est une figure négationniste bien connue qui a fait l'apologie de criminels condamnés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Pour Ibuka, elle incarne « la rhétorique fallacieuse employée par la nébuleuse négationniste, langue composite mêlant confusion conceptuelle, défaut de rigueur méthodologique et manipulation des faits ». Même si elle rejette ce terme de « négationniste », elle est l'une des promotrices de la thèse du « double génocide », utilise régulièrement l'inversion des responsabilités et les accusations en miroir. Ainsi, pour elle, l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, en 1994, serait l'œuvre de Kagame. Une accusation pourtant démentie par l'enquête du juge Trévidic en 2012, mais qui a la peau dure, notamment dans les cercles pro-Hutu en France et en Belgique. Le génocide lui-même ne serait ainsi qu'une manipulation destinée à asseoir le pouvoir d'un seul homme.

Judi Rever remet même en question **la nature des massacres de Tutsi à**

Bisesero. Elle va jusqu'à accuser Kagame d'en être responsable, en dépit de toutes les évidences et au mépris des faits historiques.

Charles Ndereyehe, présenté dans un article du *Soir* comme « un dissident qui a obtenu l'asile aux Pays-Bas et (qui) est accusé de crimes de guerre par le Rwanda », explique qu'il aurait été agressé physiquement par trois hommes parlant le kinyarwanda en juin 2018, alors qu'il se trouvait à Bruxelles pour protester contre la venue de Paul Kagame. C'est possible et c'est bien entendu condamnable mais il est dommage que les enquêteurs de « Rwanda Classified » omettent de préciser que l'intéressé est l'un des fondateurs, en 1992, du parti extrémiste CDR (Coalition pour la défense de la République), dont les miliciens, les « Impuzamugambi » (« ceux qui ont le même but »), le disputèrent aux « Interahamwe » (« ceux qui travaillent ensemble ») en termes de cruauté et de criminelle efficacité lors des cent jours que dura le génocide des Tutsis.

Charles Onana fait partie des « opposants présumés au gouvernement rwandais » pour lesquels s'inquiète le dossier « Rwanda Classified » – car « tagués dans des tweets dont ils étaient la cible ». Se prétendant spécialiste du génocide, il est poursuivi en France pour contestation de crime contre l'humanité après le dépôt d'une plainte par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) pour avoir nié l'existence du génocide tutsi en 2019 au cours d'une interview télévisée. Il avait déjà été accusé en 2004 de négationnisme par le journaliste Christophe Ayad qui avait gagné contre lui le procès en diffamation qu'il lui avait intenté. L'article de « Forbidden Stories » reconnaît que des plaintes l'ont visé en France pour cette infraction.

Pourtant, à son propos comme à celui d'« Inkingi Placide Kayumba, dirigeant de la FDU, une coalition de groupes d'opposition rwandais en exil », il est seulement fait mention d'« accusations reprises par les trolls sur les réseaux sociaux, de manière à discréditer ces opposants exilés ». L'euphémisation est caricaturale, elle fait passer des extrémistes pour des témoins dignes de confiance, contraints à l'exil.

Jambo ASBL (pour Association sans but lucratif) et son site Jambonews sont quant à eux présentés comme « un média basé en Belgique opéré [sic] par des exilés rwandais ». Or, ceux-ci sont en réalité le fer de lance du

négationnisme en Belgique et en France. Ses principaux animateurs sont des enfants de génocidaires restés fidèles non seulement à leurs parents mais à leur idéologie. Bénéficiant de son statut d'ASBL, Jambo emploie quelques permanents dont la principale activité est de répandre le virus du négationnisme sur le Web et les réseaux sociaux, avec pour constante de dénoncer le « régime criminel de Kagame » et de réhabiliter les actions de leurs parents quand ils étaient aux affaires.

Dans une enquête publiée en 2022 dans la revue belge *Médor*, la journaliste Charlotte Wirth, membre du Réseau mondial de journalistes d'investigation (GIJN), avait décrit comment le poison du révisionnisme s'installait dans les institutions belges, par l'entremise des dizaines d'associations tenues par les anciens dignitaires du régime Habyarimana, réfugiés en Europe au lendemain du déclenchement du génocide.

Comment de telles organisations ont-elles pu déjouer la vigilance de 17 grands médias internationaux ? Comment ceux-ci ont-ils pu donner crédit aux témoignages mentionnés plus haut ? Comment ce dossier « Rwanda Classified » se révèle-t-il de plus si détaché du contexte indispensable à la compréhension du Rwanda d'aujourd'hui ?

Faillite méthodologique

La critique du régime rwandais et de son homme fort n'a rien de tabou. Encore faut-il que les mises en cause soient solidement documentées et prouvées, ce qui n'est pas le cas avec le dossier de « Forbidden Stories ». Il aurait été largement préférable d'en différer la publication en attente d'éléments tangibles ou d'y renoncer si les sources sérieuses étaient introuvables. La méconnaissance du sujet fait que des accusations sans fondements sont prises pour des informations fiables et leurs auteurs tenus pour des témoins de qualité. Comment oublier des décennies de racisme d'État et de mise en condition de la population, conduisant à traiter l'ensemble des Tutsis comme des boucs émissaires à la moindre difficulté ? Comment ne pas voir la forme prise par les tueries d'hommes, de femmes et d'enfants, dans le prolongement direct des slogans de ce racisme ? S'agirait-il de détails ?

La faillite méthodologique se répète avec le contexte du génocide perpétré contre les Tutsis. Les contributeurs du « Rwanda Classified » ne versent pas dans sa négation.

(Suite page 12)

Mais il disparaît de leur propos sinon pour appuyer la thèse de son instrumentalisation dans le cadre de la répression qui sévit au Rwanda. Il est nécessaire de rappeler à cet égard plusieurs données de base de l'histoire afin de situer ce qu'est exactement le régime rwandais dont on parle. Cinq points sont irréductibles. C'est le FPR qui a mis fin au génocide. Il a fait rentrer au Rwanda des centaines de milliers de Hutus que les génocidaires avaient entraînés au Congo et précipités dans la famine et le choléra. Les nouvelles autorités ont choisi dès la fin du génocide la voie de la réparation judiciaire et non celle de la vindicte aveugle. Elles ont prôné la réconciliation, redressé un pays comme jamais dévasté et su bâtir une nouvelle nation. Elles doivent enfin affronter la menace directe des anciens génocidaires de 1994, très actifs à l'est du Congo, fidèles à leur entreprise de haine raciale, rejoints par des milices extrémistes de RDC et même par des autorités de Kinshasa, continuant depuis trente ans de massacrer des Tutsis ou des rwandophones congolais.

Le régime a fait le pari difficile de la réconciliation entre victimes et bourreaux, tout en pénalisant le négationnisme dans un pays où l'impunité des tueurs, malgré l'action judiciaire – dont celle de la France –, est une donnée toujours inquiétante. Avant de dénoncer l'instrumentalisation du génocide à laquelle semble beaucoup tenir le « Rwanda Classified », il serait légitime d'observer les efforts en faveur de la connaissance. On peut notamment mentionner les importants investissements scientifiques, documentaires et pédagogiques, et le rapprochement des historiens et spécialistes du Rwanda, de France, de Belgique, de Grande-Bretagne, débouchant sur des recherches communes intensifiées depuis 2021.

En résumé, cette enquête « Rwanda Classified » de la série « Forbidden Stories » nous rappelle les années de plomb (2004-2014) du mensonge systématique sur ce qui s'était passé au Rwanda. Elle est au journalisme d'investigation ce que la procédure du juge Bruguière (définitivement enterrée par l'enquête Trévidic-Poux de 2007-2014 puis par la Cour de cassation dans sa décision du 15 février 2022) est à l'enquête judiciaire : l'archétype de ce qu'il ne faut pas faire. À cet égard, il faut espérer qu'elle trouvera, à l'avenir, sa place dans les écoles de journalisme, tant elle est caricaturale par ses raccourcis, ses non-dits, et son refus de toute contextualisation. On voudrait ne pas y voir la marque d'un européocentrisme, même inconscient. Et pourtant...

Cette séquence malheureuse renvoie aux années de plomb des décennies passées, faites de déni et d'intimidation publique, comme si les savoirs journalistes et historiques n'avaient aucune valeur pour comprendre le monde et regarder le passé bien en face.

*** Signataires :**

Joëlle Alazard, présidente de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG),

Stéphane Audoin-Rouzeau, historien et directeur d'études à l'EHESS,

Mehdi Ba, journaliste à « Jeune Afrique »,

Annette Becker, historienne, université de Paris-Nanterre, Boubacar Boris Diop, écrivain, Dakar, Sénégal,

Juliette Bour, doctorante en histoire à l'EHESS,

Jean-François Cahay, ingénieur, militant contre le négationnisme,

Aline Cateux, anthropologue, université de Louvain-la-Neuve, Jean-Pierre Chrétien,

historien, directeur de recherche émérite du CNRS, Catherine Coquio,

universitaire, Philippe Denis, historien,

professeur émérite à l'université du KwaZu-Natal,

Vincent Duclert, historien, chercheur et ancien directeur du Cespra (EHESS-CNRS),

Hélène Dumas, historienne CNRS-EHESS,

Gaël Faye, écrivain, chanteur, Aymeric Givord, membre du conseil d'administration d'Ibuka France,

Marcel Kabanda, historien, Aurelia Kalisky, chercheuse au centre Marc-Bloch à Berlin,

Raymond Kévorkian, historien des violences de masse, Samuel Kuhn, enseignant, historien,

Louis Laurent, doctorant à l'EHESS,

Linda Melvern, journaliste d'investigation,

Chantal Morelle, historienne membre de la « commission Duclert » sur le génocide des Tutsis,

Guillaume Perrier, grand reporter au « Point »,

Florent Piton, historien, université d'Angers-Temos,

Romain Poncet, militant d'Ibuka France,

François Robinet, historien, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines,

Patrick de Saint-Exupéry, journaliste, auteur, Prix Albert-Londres et Prix Bayeux des correspondants de guerre,

Michael Stanzke, journaliste, réalisateur,

Yves Ternon, historien des génocides contemporains,

Xavier Truti, responsable de projets d'éducation,

Régine Waintrater, psychanalyste, maître de conférences honoraire Paris Cité.

Par collectif

ÉLIMINATOIRES MONDIAL 2026

Entre performances et couacs, le bilan en Afrique après quatre journées

La phase des éliminatoires africains de la prochaine Coupe du monde de football est presque à mi-parcours après les rencontres disputées mardi 11 juin. Après quatre journées, des premiers enseignements sont à tirer, avec des favoris bien partis, d'autres qui piétinent et des nations moins attendues qui tiennent la dragée haute et peuvent légitimement rêver au Mondial prévu dans deux ans.

Ils sont en forme : Maroc, Égypte, Côte d'Ivoire, Tunisie

Tout va bien pour le Maroc dans les éliminatoires de la Coupe du monde 2026. Dans le groupe E où seulement cinq nations sont en lice après le forfait de l'Érythrée, les Lions de l'Atlas réalisent un carton plein, le seul jusqu'à présent dans les éliminatoires africains. Exempts lors de la première journée à cause du forfait érythréen, les Marocains ont remporté leurs trois matches, infligeant même un cinglant 6-0 au Congo-Brazzaville. Walid Regragui et ses hommes sont en tête avec 9 points et trois longueurs d'avance sur la Tanzanie.

C'est très bien parti aussi pour l'Égypte qui, avec trois victoires et un nul, fait la course en tête du groupe A avec 10 points. Il y a déjà un écart avec la Guinée-Bissau, deuxième avec 6 points. Mohamed Salah et Trézéguet se partagent eux la tête du classement des buteurs avec cinq réalisations chacun, sur les 11 buts égyptiens en quatre matches.

Mention spéciale aussi pour la Côte d'Ivoire, quasi impeccable dans le groupe F. Les champions d'Afrique sont en tête avec trois victoires et un nul, 12 buts marqués (meilleure attaque des éliminatoires pour le moment, avec notamment un carton 9-0 contre les Seychelles) et aucun but encaissé. Le Gabon reste à l'affût à la deuxième place (9 points).

Enfin, dans le groupe H, la Tunisie mène la danse avec trois victoires et un nul, soit 10 points au compteur. Les Aigles de Carthage, comme les Ivoiriens, ont gardé leur cage inviolée. La Namibie est à deux points derrière.

Ils tournent au ralenti : Nigeria, Sénégal, Mali

Qu'arrive-t-il au vice-champion d'Afrique ? Donnés favori du groupe C, le Nigeria



ne décolle pas et végète même à une inquiétante cinquième place. Après trois matches nuls face au Lesotho, au Zimbabwe et à l'Afrique du Sud, les Super Eagles ont chuté contre le Bénin. Ils n'ont que trois points dans leur besace, un total famélique pour un cadreur d'Afrique. Personne ne s'est vraiment détaché dans le groupe, avec trois équipes – Rwanda, Afrique du Sud, Bénin – qui se partagent la tête avec 7 points. Mais le Nigeria ne peut plus s'égarer s'il veut garder des chances de voir le Mondial 2026.

C'est aussi compliqué pour le Mali dans le groupe I. Les Aigles n'avancent pas, englués à la quatrième place (5 points) et un rendement très poussif : une victoire, deux nuls, une défaite. Les Maliens ont du retard sur les co-leaders comoriens et ghanéens (9 points). Le rêve d'une première participation à la Coupe du monde est compromis mais pas encore enterré.

Pour le Sénégal, l'impression est quelque peu mitigée également. Il n'y a pas le feu dans la maison des Lions, loin de là, mais à presque mi-parcours, il y a comme un sentiment d'inachevé : deux victoires et deux nuls, soit 8 points et seulement la deuxième place du groupe B. Les Sénégalais ne survolent

pas leur poule et vont devoir batailler encore pour décrocher leur billet.

Ils peuvent y croire : Soudan, Comores

Jamais qualifié pour une Coupe du monde, apparu une seule fois en Coupe d'Afrique des nations ces dix dernières années, le Soudan se prend à croire au grand rendez-vous planétaire de 2026. Dans un groupe B relevé avec le Sénégal et la RDC, les Crocodiles du Nil font la course en tête avec trois victoires et un nul, dont un succès important face aux Léopards congolais. Coachés par James Kwesi Appiah, les Soudanais sont lancés dans un match à trois, le Togo, le Soudan du Sud et la Mauritanie apparaissant déjà décrochés. La prochaine journée des éliminatoires, avec le choc face au Sénégal en mars 2025, est très attendue.

Belle performance aussi dans le groupe I pour les Comores, qui sont en tête à égalité avec 9 points comme le Ghana mais avec une meilleure différence de buts (+4 contre +2). Les Coelacanthes ont notamment battu les Blacks Stars mais ont perdu face à Madagascar, troisième du groupe avec 7 points. Le suspense reste entier.